



ABONNEMENTS
 Un an Six mois
 Suisse Fr. 6.— Fr. 3.—
 Union postale » 12.— » 6.—
 Compte de Chèques postaux **IV. b 426**

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES
 suisses 20 ct., offres et demandes
 de places 10 ct. la ligne,
 étrangères 25 centimes la ligne
 Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des annonces : Soc. an. Suisse de publicité, Haasenstein & Vogler, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds et succursales en Suisse et à l'étranger.

Contrôle et garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent

Extraits du rapport du Bureau fédéral des matières d'or et d'argent sur l'année 1915.

II

Inspections et contraventions. La surveillance sur l'exécution de la loi incombant au bureau des matières d'or et d'argent, ce dernier a procédé à de nombreuses inspections techniques et administratives dans les bureaux de contrôle, dans les bureaux de douane à la frontière et dans les magasins d'horlogerie et de bijouterie. Concurrément à ces inspections, les bureaux de douane des principales places d'importation et d'exportation d'ouvrages en métaux précieux ont coopéré à cette surveillance, qui a été particulièrement exercée par le service spécial de contrôle en douane à Bâle et à La Chaux-de-Fonds et par le bureau principal des douanes à Romanshorn. Ces mesures ont ainsi permis de rendre uniforme, dans notre pays, l'application des dispositions légales et réglementaires sur le contrôle et le commerce des matières d'or et d'argent.

Il a été revisé en douane à l'importation et à l'exportation 1.209.034 montres et boîtes de montres or, argent et métal et 271.423 pièces de bijouterie et d'orfèvrerie or, argent ou plaqué, soit au total 1.480.457 objets. Cette révision a fait découvrir de nombreuses contraventions, qui ont été réprimées en partie par le refoulement des colis à la frontière et en partie par l'application d'amendes administratives.

Le nombre des inspections des magasins d'horlogerie et de bijouterie a dû cette année, être réduits pour motif d'économie. Des rapports des inspecteurs, il résulte que nombreux sont encore les commerçants qui ignorent complètement les dispositions légales et réglementaires sur la matière. Ces derniers s'en remettent alors à la bonne foi de leurs fournisseurs qui eux-mêmes sont incapables d'offrir toutes les garanties nécessaires relatives à l'exactitude du titre de leurs ouvrages, s'il ne les présentent préalablement à la vérification d'un bureau de contrôle. Ces conditions n'étant pas remplies, les intérêts du public ne sont pas suffisamment sauvegardés et l'urgence d'une loi concernant la vente au détail en Suisse des ouvrages en métaux précieux se faisant de plus en plus sentir, le bureau des matières d'or et d'argent a été chargé de préparer un projet de loi sur la matière. L'utilité des inspections de magasins a été reconnue et appréciée par les intéressés consciencieux visités pendant cet exercice, qui tous ont manifesté aux contrôleurs-inspecteurs leur satisfaction d'être mis au courant des exigences de la loi et des moyens qui leur sont offerts pour

couvrir leur responsabilité dans un commerce où l'honnêteté du vendeur a une importance capitale. Ces détaillants ont en outre déclaré ne vouloir à l'avenir accepter de leurs fournisseurs que des objets de bijouterie et d'orfèvrerie munis du poinçon officiel de garantie pour les titres légaux et être partisans d'une loi prescrivant le *contrôle obligatoire* de la bijouterie et de l'orfèvrerie, comme c'est le cas pour l'horlogerie.

Les opérations du *contrôle en douane*, à Bâle, relatives à la surveillance de l'importation et de l'exportation des ouvrages en métaux précieux ont porté pour 1915 sur une révision de 3.562 colis, renfermant les 798.214 objets suivants :

Montres or	5.507	pièces
» argent	16.638	»
» métal	32.702	»
Boîtes de montres or	7.788	»
» de montres argent	534.488	»
» de montres métal	10.794	»
Mouvements de montre	3.010	»
Bijouterie or	27.895	»
» argent	93.062	»
» doublé	66.330	»
Total	798.214	pièces
En 1914	664.804	»
Augmentation en 1915	133.410	»

La valeur de ces 798.214 objets est de fr. 3.900.501, —.

Il a été refoulé par le contrôle en douane, à Bâle, 140 colis contenant 6.999 objets énumérés ci-dessous, qui ne répondaient pas aux dispositions de la loi fédérale sur le contrôle et la garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent :

1.465	objets d'or
3.637	objets d'argent
1.867	objets en doublé
30	montres et boîtes de montres
Total	6.999 objets
En 1914	5.929 »

Augment. en 1915 1.070 objets.

Contrôle du titre des monnaies et essais de vérification d'autres ouvrages d'or et d'argent. Conformément aux prescriptions de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 janvier 1910, le bureau des matières d'or et d'argent a vérifié officiellement le titre des monnaies frappées en 1915 à la monnaie fédérale. Cette vérification a porté sur :

183 brèves de pièces de 20 fr. avec un total de 373 opérations d'essais. 40 brèves de pièces de 10 fr. avec un total de 87 opérations d'essais. 12 brèves de pièces de 1 fr. avec un total de 24 opérations d'essais. 10 brèves de pièces de 1/2 fr. avec un total de 20 opérations d'essais.

L'ensemble de ces 504 opérations d'essais a établi que nos monnaies d'or et d'argent répondent exactement aux titres requis et que les alliages utilisés pour leur fabrication sont homogènes.

Les résultats des essais analytiques effectués sur des ouvrages d'or et d'argent à titres douteux prélevés en douane ou lors des inspections de magasins d'horlogerie, bijouterie et orfèvrerie ont confirmé les présomptions d'insuffisance de titre et ont eu pour effet la mise sous séquestre, le bris ou le refoulement de ces pièces à l'étranger. Le nombre de ces essais s'élève à 153.

Il a en outre été présenté au contrôle au bureau des matières d'or et d'argent 4.840 objets de bijouterie qui pour la plupart provenaient des fabriques et magasins établis sur la place de Berne. (A suivre.)

Examens suisses de fin d'apprentissage dans les arts et métiers

Le rapport de 1915 de l'Union suisse des Arts et Métiers sur les examens de fin d'apprentissage vient de paraître, et s'occupe entre autres de l'organisation de ces épreuves, des procédés d'examen et des résultats obtenus, de la législation cantonale y relative, du nombre des apprentissages faits dans les différents cantons, des directions données quant au choix d'un métier, et des mesures prises pour assurer aux arts et métiers un recrutement suffisant d'ouvriers du pays. Il y est constaté à nouveau que, partout bientôt, les examens de fin d'apprentissage, autrefois facultatifs et dépendant exclusivement de l'initiative privée, constituent aujourd'hui une organisation de l'Etat en vertu de lois cantonales, et qu'ils sont obligatoires pour tous les apprentis, ce qui est une preuve convaincante de la raison d'être et de l'utilité de cette institution.

Les examens de fin d'apprentissage dans les arts et métiers sont maintenant introduits dans tous les cantons et sous la direction générale de l'Union suisse des Arts et Métiers, par l'entremise de laquelle ils sont subventionnés par la Confédération. La participation totale a atteint en 1915 le chiffre de 7600 apprentis examinés (comparativement à 6567 l'année précédente), et ces apprentis appartiennent à

200 métiers différents. De ce nombre, 2831 = 37% ont fréquenté une école moyenne, et, 5966 = 78%, des cours complémentaires ou une école professionnelle. La subvention fédérale a été de fr. 44.000, les subsides des cantons de fr. 136.254 au total, et les recettes d'autre nature de fr. 6912. Les recettes totales de tous les arrondissements d'examen accusent un montant de fr. 145.297 et les dépenses, de 149.900 francs. Jusqu'à épuisement de la provision disponible, le rapport peut être demandé au Secrétariat de l'Union suisse des Arts et Métiers à Berne.

A propos de Chambres de commerce suisses à l'étranger

La question de notre représentation commerciale à l'étranger fait l'objet des préoccupations du monde des affaires dès longtemps déjà et on a fini, dans les milieux politiques, par envisager la création de consulats ayant à leur tête des fonctionnaires préparés à rendre, à notre commerce et à notre industrie, les services que réclament nos exportations.

A cette notion du renforcement de notre représentation diplomatique par des organes plus spécialement désignés pour s'occuper des intérêts de notre commerce d'exportation s'est ajoutée celle de la fondation de Chambres de commerce suisses à l'étranger. Les récents débats de presse, provoqués par une certaine opposition à une telle création à Paris, ont attiré l'attention sur ce moyen d'assurer le développement de notre commerce.

Les énormes difficultés que notre exportation rencontre un peu partout depuis la guerre et l'incertitude dans les perspectives du lendemain du conflit actuel ont de nouveau attiré l'attention sur cet important problème et les représentants autorisés du commerce de la Suisse, à Londres, ont rédigé un mémoire qui expose la situation, comme ont pu le faire dans chacun des autres pays belligérants.

Voici ce que dit ce rapport :

« Une bonne partie de l'importation en Grande-Bretagne d'objets manufacturés provenait de pays avec lesquels cette dernière est en guerre. Cette importation est maintenant arrêtée et quantité des articles qui la constituaient pourraient parfaitement être fabriqués en Suisse. Ainsi de nouveaux débouchés seraient ouverts au commerce et à l'industrie de notre pays, et le moment ne saurait être mieux choisi pour entreprendre une propagande commerciale en faveur de nos produits suisses. Les efforts individuels de nos fabricants ne donneraient souvent que des résultats très restreints, tandis qu'une institution officielle agissant comme intermédiaire entre producteurs et consommateurs, devrait arriver avec beaucoup plus de rapidité et sur une plus vaste échelle à établir un nouveau courant d'affaires entre les deux pays. »

La question de notre représentation commerciale à l'étranger est ainsi de nouveau posée. En Suisse, deux courants sont en présence qui, sans se contrecarrer, conduisent à des solutions différentes pour réaliser le même but. Alors que les uns préconisent, partout où les éléments nécessaires peuvent se grouper, la création de Chambres de commerce suisses largement subventionnées par la Confédération, d'autres envisagent que le mieux serait de renforcer nos Légations par des attachés commerciaux bien préparés à leur tâche; nous l'avons mentionné récemment.

La question en est là et on peut admettre que lorsque la situation politique actuellement si troublée se sera quelque peu éclaircie, elle prendra une place importante dans les préoccupations des pouvoirs publics de la Suisse.

La foire de Lyon

Le *Journal de Genève* consacre à cette récente manifestation un important article, dont nous reproduisons les passages suivants :

La foire de Lyon n'est par une création originale, elle est une imitation de celle de Leipzig. Le maire de Lyon, qui connaissait Leipzig pour s'y être rendu lui-même en d'autres temps, a pensé que le meilleur moyen de supplanter l'Allemagne sur certains marchés serait d'organiser une foire d'échantillons, de créer un centre commercial des Alliés. Il ne s'agissait pas, à proprement parler, de faire concurrence à Leipzig, car, en ce moment, toute concurrence commerciale entre la France et l'Allemagne est impossible. Il s'agissait plutôt d'employer des moyens analogues pour atteindre un but semblable. De par sa position géographique, Leipzig restera toujours le marché principal de l'Europe centrale et orientale; pour les fourrures et bien d'autres articles, une concurrence sérieuse n'est pas imaginable; mais rien n'empêche Lyon de devenir, à son tour, le marché de l'Europe occidentale, et nous ajouterions de l'Amérique, si les transports maritimes français atteignaient, un jour, un niveau suffisant. Pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Au point de vue du nombre des exposants, la réussite de la foire de Lyon peut être considérée comme excellente: 1,300 maisons ont tenu boutique sur les quais du Rhône. A Leipzig, avant la guerre, on comptait 4000 exposants, mais ce chiffre est tombé à 2300 en 1915 et 2500 en 1916. On voit que Lyon, pour improvisation faite en pleine guerre, supporte fort bien la comparaison. Elle la supporte mieux encore à un autre point de vue: Leipzig est toujours resté une foire allemande; le nombre des maisons étrangères qui y participaient était infime. Lyon, au contraire, a affirmé, dès l'origine son caractère international. En 1914, 48 maisons suisses seulement participèrent à la foire de Leipzig, précisément en raison de son caractère de foire de gros, dont nous avons parlé. Au contraire, Lyon, qui fut surtout une foire de détail, a attiré, dès cette année, plus de 120 maisons suisses, malgré les difficultés de tous genres que présentait la participation, en raison de la guerre.

Il serait hardi, au lendemain de cette première tentative, de vouloir augurer l'avenir. Les organisateurs ont conçu la foire comme une institution permanente et durable; le résultat de leur première expérience n'est pas de nature à les décourager. Ils sont sur la bonne voie.

En France, on se décide enfin à nous rendre justice

Dans certains milieux français, par parti pris à moins que ce soit faute de renseignements exacts, on a, dès le début de la guerre, dénoncé notre pays comme le grand pourvoyeur de l'Allemagne, en matières et denrées diverses provenant des

puissances alliées. Aujourd'hui, c'est dans un grand journal français, *Le Matin*, que nous lisons l'article suivant :

Une statistique probante.

La Suisse a ressenti très vivement le reproche — d'ailleurs injuste — qui lui a été fait de contribuer au ravitaillement de l'Allemagne, en lui repassant une partie de ses importations.

Aussi met-elle, aujourd'hui, une sorte de fierté à publier la malheureuse statistique de ses douanes pour l'année 1915, statistique qui notamment, en ce qui concerne les importations, accuse des moins-values énormes sur 1913. Ce tableau est, selon elle, la plus éloquente des réponses qu'elle puisse faire à ses accusateurs d'avoir ravitaillé l'Allemagne. Etant elle-même réduite à la pénurie, n'ayant pas pour elle-même le strict nécessaire, comment aurait-elle pu se faire la fournisseuse du voisin ?...

Voici, en tout cas, les chiffres qui sont significatifs et intéressants. Nous mettons dans la première colonne le chiffre d'importation de 1915 et, en regard, dans la seconde colonne, le chiffre d'importation de 1913, dernière année de paix.

	1915	1913
	Quintaux métriques	
Blé	7.888.000	10.166.000
Fourrages	879.000	2.877.000
Fruits et légumes	7.888.000	10.166.000
Engrais	656.000	1.291.920
Cuivre	99.298	141.732
Rails	189.077	655.216
Plomb	42.798	73.774
Bois	1.437.000	4.103.000
	Hectolitres	
Bière	65.000	136.000
Vin	1.066.638	1.670.647

En outre — et ce n'est pas le moins intéressant — tandis que, en 1913, il avait été importé en Suisse 275.000 bestiaux, il n'en a été importé en 1915 que 59.000, c'est-à-dire environ sept fois moins.

Il aura fallu des statistiques officielles, pour prouver à nos voisins de l'ouest que l'accusation de déloyauté qu'on persistait à nous adresser par l'intermédiaire d'une certaine presse, malgré nos énergiques dénégations, n'avait rien de fondé. Espérons qu'on n'y reviendra plus.

Les billets de banque français

On mande de Paris qu'un décret porte à 18 milliards le chiffre maximum des émissions de billets de banque, fixé provisoirement à 15 milliards par le décret du 11 mai 1915.

Le commerce et l'industrie des métaux précieux en Autriche

Nous lisons dans la *Edelmetall-Industrie* de Vienne :

« L'industrie des articles en métal précieux eut à supporter dès les premiers jours des hostilités, toutes les difficultés de l'état de guerre, cessation presque complète des affaires, manque de mains-d'oeuvre, pénurie et renchérissement des matières premières, hausse énorme du change étranger, difficultés du trafic et, comme cadeau extra, les restrictions imposées aux voyageurs de commerce, restrictions levées il y a peu de jours cependant, difficultés d'exportation en Allemagne et le paiement des droits de douane en or.

Pour les deux dernières mesures, il est donné deux motifs, l'un d'ordre moral, l'autre d'ordre financier. Dans les temps de guerre, dit-on, l'achat d'articles de luxe n'est pas justifié; en outre, par l'enrayement de l'importation, le cours de la couronne peut être amélioré. Les deux motifs n'ont pas été avancés d'abord dans les cercles gouvernementaux, mais dans les cercles financiers, où la signification du terme: des articles de luxe, ou comme on les appelle encore, les articles « non nécessaires », fût fixée. Les puissants du marché financier, habitués à faire supporter promptement leurs débours et difficultés à leurs commettants, ont

procédé également dans la question du change, d'après le même principe, que l'on eut suffisamment l'occasion de connaître lors du moratoire: avec une sévérité sans aucun égard vis-à-vis de leurs clients. Les bilans démontrent que les banques n'ont rien perdu avec cette méthode; mais lorsqu'une fois l'histoire du monde commercial dans les temps de guerre dès 1914 sera écrite, on devra conformément à la vérité, constater que si les commerçants ont pu conserver leur bon renom dans l'époque la plus pénible, c'est certes l'aide des banques qui y a le moins contribué.

S'il est maintenant question d'articles de «luxue» ou d'articles «non nécessaires», il sera difficile de circonscrire justement ce terme. Le luxe est chez l'un une dépense inutile, chez l'autre une commodité proportionnée à ses revenus. Il est aussi heureux au point de vue de l'économie nationale, et très désirable, que des gens qui gagnent beaucoup d'argent, ne déposent pas ces rentrées dans une caisse d'épargne, placées au 3%, mais rendent, sous forme de dépenses proportionnées, une partie à la généralité. Il n'est également pas exact, que la vente d'articles de parure puisse porter pièce à la situation sérieuse ou à l'intérêt de l'Etat. L'industrie et le commerce d'articles en métaux précieux, dont les adhérents combattent pour la patrie et ont déjà saigné, ont toujours été disposés de tenir compte de ces deux exigences; les restrictions et mesures sévères dans le paiement des droits de douane ne seraient que louables, si par là on pouvait amener une baisse du change étranger. Cependant, il n'est prouvé d'aucune manière, que l'importation rendue difficile, — de même que le paiement des droits en or — provoque ce résultat, tout au contraire il peut être dit de façon certaine que l'intérêt de l'Etat en pâtit, par le manque de gain d'une catégorie de contribuables. Il devrait être apprécié justement, que la production et le commerce des articles dits de luxe, procurent à une grande masse d'industriels et de forces secondaires, les moyens d'existence et il peut être, lors d'un examen objectif et juste, tenu compte des deux exigences: de celle de l'Etat et de celle du groupe producteur.

L'industrie indigène n'est pas touchée dans cette question, pour autant que cela concerne l'importation, puisque les forces productives fortement diminuées, ne peuvent, même avec une utilisation complète, satisfaire aux demandes du marché. La récente interdiction d'importation en Allemagne, a subi une amélioration entre temps, par l'autorisation d'entrée de paquets d'une valeur de 500 marks et on prévoit encore d'autres améliorations. Reste donc encore l'aggravation dans le paiement des droits, par l'obligation d'acquitter ceux-ci en pièces or et cela même pour des petits montants, ce qui entraîne des pertes sensibles, lors du remboursement de l'excédent en monnaie autrichienne. Ce qui est encore plus aggravant, c'est le refus d'acceptation de pièces de 10 couronnes en or en-dessous du poids prescrit, car ce ne serait pas une perte pour l'Etat de proposer dans des cas semblables, où il ne s'agit pas de pièces détériorées ou ayant une différence de poids sensible, d'accepter le paiement du surplus en valeur autrichienne. D'après une ordonnance récente, il est admissible d'additionner, lors de l'arrivée le même jour, de six paquets du même expéditeur à un même destinataire les droits de douane et d'éviter ainsi des pertes de change, dans l'acquittement de montants fractionnés. Cela n'est pas beaucoup, et il aurait été plus désirable que cette addition, conformément à la requête de la section politico-commerciale, soit permise pour cinq paquets arrivant le même jour, même provenant d'expéditeurs différents.

Toutefois, ces mesures d'abrogation renferment une certaine disposition d'entrer dans les vues du monde commercial; en même temps, la preuve est donnée aussi, que ces exigences très limitées peuvent très bien se concilier avec l'intérêt de l'Etat.

Qu'il soit finalement encore fait mention de la délivrance de moyens de paiements pour l'étranger, qui ne sont pas mis à disposition par la centrale des valeurs; aussi dans cet ordre d'idées, il est laissé au monde commercial le soin de trouver de l'aide partout, mais pas là où l'on pourrait supposer un certain droit à des égards.

De tout cela ressort que les artisans, dans

les temps de nécessité, sont abandonnés à eux-mêmes et qu'ils feront bien de s'unir; avoir confiance en d'autres facteurs, équivaudrait à rester abandonné.

Le Canada interdit l'exportation du nickel

Un ordre du gouvernement interdit l'exportation du nickel, sauf pour les pays britanniques.

Serbie-Monténégro

En date du 2 février 1916, nous avons fait paraître dans le numéro 9 de la *Fédération Horlogère* un avis priant les sociétaires de l'Information horlogère suisse, qui auraient des créances à recouvrer en Serbie ou au Monténégro, de s'annoncer au bureau. Nous avons reçu quelques relevés de compte et entre temps avons continué de correspondre avec la société qui nous avait nanti de la possibilité de s'occuper de ces recouvrements.

Le Gouvernement autrichien a décrété un moratoire dans les pays envahis. Il ne pourrait donc s'agir de réclamer le paiement des créances par voie juridique. Par contre, on estime que le moment est venu de faire certaines recherches au sujet du domicile actuel des clients de ces pays. En outre, il y aurait lieu de s'approcher d'eux et d'obtenir si possible des remises malgré le moratoire.

Les sociétaires qui désireraient que de telles démarches soient faites pour l'un ou l'autre de leurs clients peuvent encore nous remettre des relevés de compte en deux exemplaires et une avance de frais de fr. 5 pour chaque cas. Il ne nous est naturellement pas possible de prendre un engagement quelconque quant aux frais définitifs que ces démarches pourraient occasionner, mais si nous réussissons à grouper un certain nombre de créances, il est évident que ces frais se trouveront réduits.

Nous avons déjà constitué plusieurs dossiers et les enverrons à Vienne le 5 avril. Prière donc aux sociétaires que la chose intéresserait de correspondre avec nous sans retard.

L'Information Horlogère Suisse,
La Chaux-de-Fonds.

Le commerce anglo-suisse

Au *Journal de Genève* de Berne:

Un des points les plus délicats de notre commerce extérieur réside dans les difficultés très graves que rencontre le trafic anglo-suisse. Elles résident essentiellement dans une liaison insuffisante entre les autorités françaises et anglaises. Ceci n'est point un grief, car tout le monde comprend à quels obstacles se heurte un transit par Boulogne ou Dieppe, si près de la zone des armées, mais une constatation.

Le transit d'Angleterre à travers la France est soumis à des formalités assez étroites et rigoureuses, et lorsqu'une marchandise est dirigée sur Boulogne, par exemple, alors que la feuille de route indique Dieppe, elle est renvoyée en Angleterre pour suivre ensuite l'acheminement normal.

Un inconvénient d'une assez grande importance résulte du fait que sauf en ce qui concerne le port de Cette, les autorisations anglaises d'exporter ne sont pas reconnues par la France, qui délivre pour les mêmes marchandises des autorisations de son propre chef. Il est arrivé que des marchandises pourvues de l'autorisation de l'Angleterre, à l'exclusion de celle de la France, sont arrivées à Boulogne ou à Dieppe et ont dû être retournées dans le Royaume-Uni. D'autre part, les commerçants anglais ne profitent pas de la facilité qui leur est accordée d'acheminer les marchandises par Gibraltar et Cette. Nos importateurs se demandent si la nécessité de la double autorisation française et anglaise se justifie.

Le résultat de tous ces obstacles est une stagnation croissante du trafic anglo-suisse, qui est à l'heure actuelle pour ainsi dire inexistant.

Nice, port de ravitaillement de la Suisse

A la suite de démarches entreprises par la S. S. S. une entente est intervenue avec les autorités françaises, notamment avec les au-

torités niçoises, en vue de l'utilisation du port de Nice pour le ravitaillement de la Suisse. Toutefois cette mesure ne pourra pas entrer en vigueur avant un certain temps, en raison de la durée inévitable des préparatifs.

Nos relations avec le Japon

La *Nouvelle Gazette de Zurich* apprend de source japonaise que les deux Chambres du Parlement japonais ont accordé les crédits demandés par le gouvernement en vue de l'installation d'une légation à Berne. La nomination du ministre est imminente. On parle, pour ce poste, du Dr Adachi, ministre à Mexico, du baron Funakoshi, gouverneur civil de Tsingtao, ancien conseiller d'ambassade à Berlin, ou du Dr Taksuke, conseiller de l'ambassade du Japon à Paris.

Histoire de l'Horlogerie neuchâteloise de gros et de moyen volume

Comme la *Fédération Horlogère* l'a déjà annoncé, un volumineux ouvrage est en préparation sur l'*Histoire de l'horlogerie neuchâteloise de gros et de moyen volume* et tout spécialement de la *Pendule neuchâteloise*, qui doit paraître à la fin de cette année.

Désirant consacrer un chapitre spécial à l'époque actuelle, les auteurs se proposent de suivre tous les efforts qui se sont faits ces dernières années ou qui sont tentés présentement dans le canton de Neuchâtel ou dans les contrées voisines pour revenir à la pendulerie sous une forme ou sous une autre. Ils demandent donc à toutes les personnes qui sont à même de fournir des renseignements à ce sujet de bien vouloir leur en faire part. De même tout ce qui concerne les horloges monumentales, les horloges de précision, les horloges électriques, les chronomètres de marine et les industries annexes à la pendulerie (l'outillage en particulier), leur sera également utile.

Enfin, ils se recommandent pour avoir communication de toutes les précisions qu'on pourra leur fournir sur l'histoire de ces diverses industries (anciens comptes, correspondance, pièces intéressantes, etc.)

S'adresser à M. Alfred Chapuis, professeur, Côte 21, Neuchâtel.

Nouvelles diverses

Changez l'argent en Suisse! — Les *Basler Nachrichten* annoncent que, depuis quelque temps les voyageurs allant de Suisse en Allemagne sont dépouillés à la frontière non seulement de l'or, mais aussi de l'argent suisse dont ils sont porteurs. Cet argent leur est changé contre de la monnaie allemande au cours du mark.

Un fonctionnaire allemand a déclaré au rédacteur du journal bâlois: «Oui nous prenons tout l'argent.»

A la frontière. — A partir du 1^{er} avril, les mesures pour l'exportation des monnaies d'or, d'argent, de nickel et de billon seront rendues plus rigoureuses à la frontière française. La tolérance qui, jusqu'ici, allait jusqu'à 50 frs. par personne sera réduite à 10 francs. La France retient sa monnaie.

Escompte et change

Taux d'escompte. — France 5%. — Belgique —. — Italie 5 1/2%. — Londres 5%. — Amsterdam 4 1/2%. — Allemagne 5%. — Vienne 5%.

Escompte privé 2 1/2 à 3%.

Changes à vue. — France 86.90 d., 87.90 o. — Belgique —. — d., —. — o. — Italie 77.80 d., 79.80 o. — Londres 24.67 d., 25.07 o. — Amsterdam 221.80 d., 223.80 o. — Allemagne 91.75 d., 93.75 o. — Vienne 63.10 d., 65.10 o. — New-York 5.01 d., 5.41 o.

Cote de l'argent

du 31 Mars 1916

Argent fin en grenailles . . . fr. 120.— le kilo.
Change sur Paris fr. 87.10

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme — Directeur: F.-E. PFISTER

HORLOGERIE Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**

Etude et entreprise de Calibres spéciaux

Ebauches et finissages 10 à 36 lignes
Tous genres clefs et remontoirs

— **Spécialité extra - plates et plates soignées** —

La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE 1015 **H5101J** **TÉLÉPHONE**

IYV WATCH

NUMA JEANNIN

Fleurier (Suisse) 1377

Montres 14 lig: "Bracelets" cyl:

métal, acier et argent

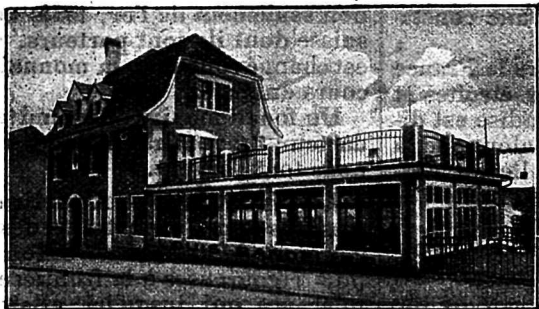
Cad战略ans blancs **avec** et **sans** 13/24 rouges.
Cad战略ans blancs 13 points radium et aiguilles radium.
Cad战略ans blancs heures et aiguilles radium.

Montres bon marché pour tous pays.

13 lignes ancre, Châblons.

Mouvements argentés ou dorés, avec toutes fournitures, y compris les calottes-acier, métal, argent 800 mm. 925 contrôle anglais, cad战略ans, aig., glaces posées, prêts au remontage sont offerts à prix très avantageux; on peut entreprendre grandes séries, livraisons rapides. — Ecrire sous chiffres C21788L à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1375

NICKELAGES - ARGENTAGES
de Mouvements



LOUIS BANDELIER

SAINT-IMIER

Téléphone 1.80 — Téléphone 1.80

Spécialité de Genres soignés
courants et séries 1338.

Production journalière:

500 cartons

BANQUE FÉDÉRALE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
LA CHAUX-DE-FONDS

Sièges: ZURICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE, VEVEY,
LA CHAUX-DE-FONDS

Capital social: 36.000.000 Réserves: fr. 8.700.000

Dépôts d'argent en compte courant, à termes et contre Obligations ou Bons de dépôts de notre Banque aux meilleures conditions.

Placement de capitaux.

Gérance de fortune.

Garde de titres.

Location de Coffres-forts. Installations de toute sécurité. Cabines isolées pour le détachement des coupons.

Escompte et encaissement de lettres de change sur la Suisse et l'étranger.

Avances sur titres courants.

Change de monnaies et billets étrangers.

Encaissement de coupons et titres.

RADIUM
FRANCO-SUISSE

Certificats d'origine à disposition

Vente et Posage

Fabricants soucieux de vos intérêts adressez-vous à la Société **FRANCO-SUISSE DU RADIUM** LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

HAEFELI & CO

RADIUM

Exigez
nos matières **radifères**
et
vous aurez une **garantie sérieuse**

Banque du Radium
Zurich 1003
Dr O. Rentschler

Représentant: **GÉRALD GOSTELI**, rue Léopold Robert 8
La Chaux-de-Fonds.

Toran

Téléph. 1076
 Adr. pr. télégr. et lettres :
 „TORAN“ BIENNE

DÉPOSITAIRES :

E. BLUM-BRANDT, Doubs 161, Chaux-de-Fonds.
 T. 942.

R. SCHNEIDER, Industrie 2, St-Imier.
 T. 40.

1129

Le développement intense obtenu dans la vente de nos matières radio-actives, avec les perfections apportées dans notre département chimique pour la fabrication, nous permettent d'offrir à notre clientèle de nouveaux et précieux avantages.

Dès ce jour nous fournissons tous nos articles avec un renforcement de 10 % de luminosité.

Par la garantie de 5 à 18 ans de durée que nous offrons, les produits „Toran“ sont incontestablement insurpassables.

Société „Toran“, Bienne.

GENÈVE
 3 TERRAUX
 DU TEMPLE

ACIER POLDI

GENÈVE
 3 TERRAUX
 DU TEMPLE

Ed. Aerni-Leuch, Berne

Etablissement le plus important de la Suisse pour la reproduction de calques, plans, etc., par les procédés héliographiques. Grand stock en papiers calques, héliographiques et à dessins. — Prix modérés. — Service consciencieux. (H 6762 Y) 4001

Constructions et transformations de Calibres Pointeurs, Origines, Plaques à sertir, etc.
JULES LEGOULTRE, TAVANNES

VOULEZ-VOUS

un beau Cadran métal inoxydable et ineffaçable.

Adressez-vous à la
Fabrique de Cadrans métalliques S. A.
BIENNE

Rue Neuve 9 — Téléphone 1028

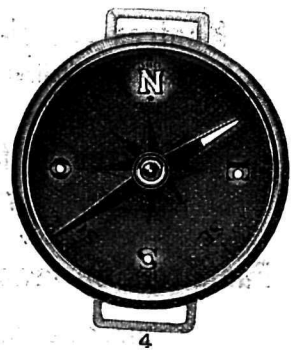
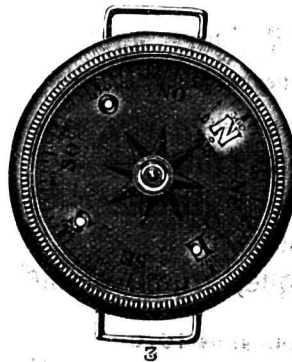
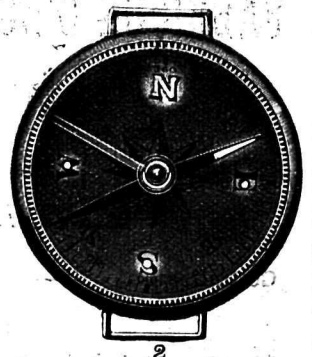
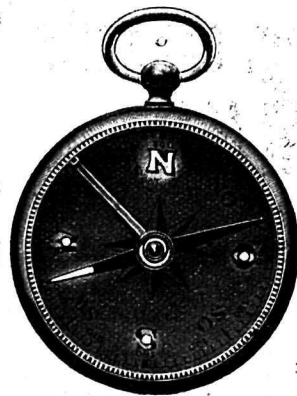
Prix sans concurrence

Cadran radium EMAIL et métal
 en tous genres

Cadran métal inoxydables en tous genres pour montres, compteurs, pendulettes, etc. 1062

Spécialités : Boussoles lumineuses brevetées. Bracelets cuirs à ressorts.

Étiquettes métalliques pour réclames.



Quelle fabrique se chargerait de grande série de fraisages semi-circulaires, dans pièce laiton. 1398

Offre à Mermod Frères S. A., Ste-Croix.

Les Bureaux
Ariste RACINE, Chaux-de-Fonds

Horlogerie 1400

sont transférés dès le 1^{er} avril

rue du Parc, 94

SOUDURE

Bonne soudure pour boîtes métal, acier et laiton est fournie avantageusement par la Fabrique **Georges Leuba & Co. à Fleurier.** 1398

Gaines relais

Je cherche industriel pouvant fabriquer toutes quantités. Contrat immédiat.

Ecrire **Case 3379, Genève.** 1394

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. H. Frisch, expert comptable, Zurich, F. 21.

Outilleur

pour atelier d'ébauches est demandé dans une importante fabrique du pays.

Adresser offres avec certificats sous chiffres **H 5544 J** à la **S.A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 1390

Quelle fabrique d'ébauches

fournit mouvement bon marché mise à l'heure négative, grandes pièces ancre ?

Offres s. chiff. **H 15228 C** à la **S.A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1407

ON CHERCHE

A ACHETER

d'occasion, mais en bon état, un petit **tour à décolleter** simple, p^r petites pièces acier et laiton peu compliquées. On échangerait éventuellement contre un gros tour.

Offres avec prix à **Case Mont-Blanc, 4957, Genève.** 1405

On cherche à acheter quelques machines à pivoter

avec meules, automatiques ou non, de tous systèmes. S'adresser s. chiff. **H 559 U** à la **S.A. suisse de publicité H. & V., Bienne.** 1401

Nickel- und Silber - Herrenuhren

Posten von leistungsfähigen Fabrikanten gegen Kassa zu kaufen gesucht.

Offerten Postfach 20568 Chaux-de-Fonds, welches weiterbefördert. H 21060 C 1404

HORLOGER

connaissant à fond le repassage très soigné de mouvements de 6 à 8 lig., est demandé pour travaux à domicile.

Ecrire s. chiffres **D 967 X** à la **S.A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, Genève.** 4106

Bracelets cuir

en tous genres pour montres et boussoles

Fabrication suisse soignée
Prix avantageux 100%

Charles Koenig-Tolck Fleurier

Demandez, s.v.p., carte-échantillons, directement, ou à **E. Tolck, Léopold Robert 78, Chaux-de-Fonds.**

FABRIQUE DU GRENIER
La Chaux-de-Fonds

Véritable Montre

A. ROSSKOPF & Co

Maison de CONFIANCE fondée en 1888



Qualité soignée
Fonctionnement parfaite

Seul propriétaire
Alexandre DUBOIS

Montres cylindre et ancre depuis 10 1/2'''

Demande de place

Quel commerce privé, bon horloger, accepterait apprenti et à quelles conditions ?

Offr. détaillées s. **V1629 Q** à la **S.A. Suisse de publicité Haasenstein & Vogler, Bâle.** 1364

FABRIQUE DE JOYAUX

en tous genres soignés et courants

pour Mouvements d'horlogerie, Boussoles, Compteurs électriques, à gaz, à eau et Appareils divers, en rubis, saphir, grenat et agates

L S E^D JUNOD S.A.

Lucens (Suisse)

Maison fondée en 1850

Succursale à Moudon; **A. Perrenoud-Badoux**

La plus ancienne fabrique dans ce genre d'industrie.

Assortiments spéciaux de pierres pour rhabillages de montres

H 21317 L **Ellipses et Levées.** 1341

Fabrication de Bracelets extensibles

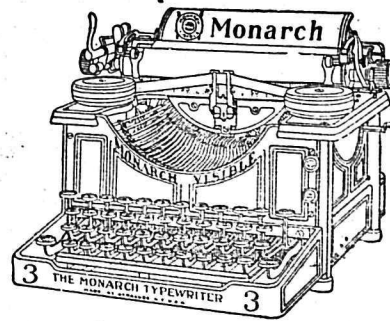
or, argent et plaqué

Rhabillages de Boîtes et Bijouterie.

Dorage et argentage de toutes pièces se rattachant à la boîte.

LÉON KOHLY, Jaquet-Droz, 54, La Chaux-de-Fonds.

Téléphone 4.30 1340 Téléphone 4.30



Monarch-Visible

Machine à écrire américaine

La FAVORITE 1022

des Dactylographes

Succursale pour les cantons de **Berne et Neuchâtel:**

W. EGLI-KAESER, Berne, Hirschengraben 6
Téléphone 22.12

Locations. Réparations. Machines d'occasion, tous systèmes.

Aux Grossistes
Fabrique Suisse de Bracelets extensibles
La Chaux-de-Fonds

cherche à entrer en relations pour la livraison du bracelet plaqué or, argent, niel et émail. 1280

Adresser les offres sous chiffres **H 20017 C** à **S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

- PIERRES FINES -

pour horlogerie, compteurs, boussoles en tous genres.

H 3206 F **Scientifique brut et taillé** 4014

SWISS JEWEL Co., S. A., Locarno (Suisse)

5 ans. — Cadrons Radium. — 10 ans.

Avec l'emploi de matières radio-actives garanties de provenance française, je puis livrer depuis le meilleur marché au plus soigné, par grandes séries. — Exportation. H 5097 J 1021

H. Vögeli, Renan (Jura bernois)

FABRIQUE D'HORLOGERIE GARANTIE

E. KUMMER

Tél. 1.65 Rue Proud'hon, 7 Tél. 1.65

Besançon

Commission — Gros — Exportation

Spécialité de:

Montres 16 à 19 lig. ancre plates et demi-plates
et de

Montres-bracelets 9 à 13 lignes ancre

— pouvant rivaliser avec les meilleures fabriques —

Le plus grand assortiment de:

Montres et bracelets or fantaisies

Nouveautés pour dames. Nouveautés

Assortiment complet de

Fantaisies en bracelets plaqué, argent et niel

DIPLOME D'HONNEUR, Bruxelles 1910

GRAND PRIX, Turin 1911

GRAND PRIX, Gand 1913

1373

VILLE DE GENÈVE ÉCOLE D'HORLOGERIE

Le Conseil administratif ouvre une inscription, réservée aux citoyens suisses, pour le poste de

Directeur de l'École d'Horlogerie

de la ville de Genève. Ce fonctionnaire pourra être chargé en outre d'un certain nombre de cours.

Les candidats prendront connaissance du programme de l'école et du cahier des charges au Secrétariat général du Conseil administratif, Hôtel municipal, où ils devront déposer leur curriculum vitae, leurs diplômes et, éventuellement, un exemplaire de leurs publications. En outre, ils sont invités à déposer au Secrétariat général, avant la clôture de l'inscription, un projet d'organisation qu'ils s'engageraient à mettre à exécution en cas de nomination.

L'inscription sera close le 20 avril 1916, à midi.

Le Conseiller administratif délégué :
LOUIS VIRET.

1343

OFFICE DE BREVETS D'INVENTION,
MARQUES, DESSINS ET MODÈLES SPÉC. POUR
L'HORLOGERIE et la MÉCANIQUE 4111
W. KOELLIKER, Ing. Conseil, BIENNE, 61, Elfenau-Gare

13 LIGNES ANCRE

Quelle fabrique pourrait livrer rapidement quelques grosses 13 lignes ancre calottes anses, métal et acier, mouvements bascules à façon vue et à ponts.

Adresser offres sous chiffres H 20952 C à la S. A. Suisse de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1367

BOITES OR

en tous genres, tous titres, pour tous pays 4069
sont livrées aux meilleures conditions par la
Fabrique Leuba Frères, Renan
Tél. Chaux-de-Fonds 22.05 Prix modérés
Calottes pour bracelets. — Prix spéciaux par grandes séries
Prompte livraison — Ouvrage soigné H 5001 J
— Achat de matières d'or et d'argent —

Maison d'exportation Suisse demande offres avantageuses pour la fourniture de la chaîne de montre en plaqué or et de fabrication Suisse.

Affaire importante.

Faire offres sous chiffres H 21029 C à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1392

EBAUCHES

Quelle fabrique d'ébauches et de finissages bien outillée, entreprendrait deux calibres grandes pièces ancre, qualité courante, par grandes séries. — Interchangeabilité absolue garantie. — Il ne sera donné suite qu'aux maisons pouvant donner garantie de livraisons.

Adresser offres et conditions s. chiffres H 21000 C à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1383

Repasseur

Fabrique d'horlogerie engagerait

2 bons ouvriers

horlogers connaissant bien le métier ou au besoin 2 jeunes horlogers sortant d'une école et que l'on mettrait au courant des repassages soignés.

Offres sous chiffres H 536 U à la S. A. Suisse de publicité Haasenstein & Vogler, Bienne. 1380

Anodes nickel et argent à vendre

A vendre anodes nickel et argent en rubans et planches, différents titres et grandeurs. — Prix avantageux.

Offres sous chiffres H 20992 C à S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1385

E.D. Elias

HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
Heerengracht 555
AMSTERDAM
HOLLANDE

H20019 C 4016

ATTENTION

A vendre environ 50 tours pouvant s'employer pour filetages et tournages. 1305
S'adresser Case postale 18771, La Chaux-de-Fonds.

TRADUCTIONS et correspond. en allem., angl. et espagn., discrétion absolue. F.-A. DROZ, 39, r. Jaquet-Droz, Chaux-de-Fonds.

FABRIQUE DE RESSORTS
DE MONTRES 1147

Commission et exportation

Louis KUSTER

Succ. de R. Bähler-Kuster
Maison fondée en 1874
Téléphone 16.70
Chaux-de-Fonds Envers 22.

Gravure s. acier

Léop. Méroz & Fils

St-Imier

Place Neuve No. 1
Téléphone N° 111

Plaques tours d'heures en tous genres et tous styles, noms, monogrammes, etc.
Livraisons promptes et soignées. H 5321 J 1206
Se recommandent.

TERMINAGE

On entreprendrait terminage 13^m ancre ou cyl. qualité soigné. On fournirait évent. des montres.

Offres s. chiffres H 5552 J à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, St. Imier. 1391

On offre

montres-bracelets 13 lig. anc. par livraison hebdomadaire régulière.

Offres s. chiffres H 582 U à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1403

Pignons

Séries régulières et important. s de pignons, pour un calibre 19 lig., seraient sorties à fournisseur capable et sérieux.

Offres s. chiffres H 21039 C à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1396

On demande mouvements et montres

bon marché, métal et acier anc. bonne qualité, 22/12 18 et 19^m. Paiement comptant.

Ecrire s. chiffr. H 20977 C à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1371

RADIUM

On entreprendrait encore 20 grosses garnissage aiguilles par jour. Prix exceptionnel.

S'adresser au bureau de la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, Léop. Robert 22.

A vendre

MACHINES. — Tours à guillocher, machines à graver, lignes droites (transformables pour nickeleurs), tours à polir, lapidaires, bagues pour guillocheurs.

GRANDE PRESSE. (Mouton).

POINÇONS. — Lots importants de modèles artistiques.

PLATEAUX pour machines à graver, grand choix. 1251

DIAMANTS, roses, perles, émeraudes, rubis, saphirs, véritables et scientifiques.

Conditions avantageuses.

Vente au comptant.

S'adresser à M. FÉLIX BICKART, rue Numa Droz n° 66 bis, La Chaux-de-Fonds. Tél. n° 236.

MONTRES BRACELET

demandées de suite

Cylindre et ancre, qualité bon marché, en métal, argent et or. Nous pouvons installer agences pour fabricants.

SIMONS,

1306

100/4, Houdsditch, Londres.

Pignons d'échappements

A vendre environ 3000 douz. de pignons d'échappements, 20 genres environ: joli choix pour l'exportation, ainsi qu'une machine à sertir, Häuser, neuve.

S'adresser à Gustave Sandoz, St-Martin (Val-de-Ruz). 1368

On demande à acheter de suite

une machine à restreindre

neuve ou d'occasion.

Adresser offres avec indications et prix Case postale 16216, La Chaux-de-Fonds. 1339

A enlever

en tant que disponible

Les papiers se faisant rares, j'ai réussi à me procurer quelques petits lots de papier de soie blanc ordinaire, rose pour doreur, japonais jaunâtre, brun antirouille.

Papier d'emballage Java, gris ordinaire, 1388

Cartons ondulés, aux meilleurs prix du jour.

« LA POCHETTE »
Marcel Grumbach,
Bienne.



Horloger-régleur

On demande un bon horloger-régleur pour la retouche des réglages, petites et grandes pièces extra soignées. Entrée de suite.

Offres s. chiffres H 5525 J à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, St-Imier. 1370

AIDE-TECHNICIEN

Elève ayant fait un apprentissage sérieux et complet dans école d'horlogerie et pourvu de certificats de capacité, ayant, si possible, de la pratique, est demandé dans une grande manufacture d'horlogerie.

Ecrire s. chiffres H 5545 J à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, St-Imier. 1389

HORLOGES de contrôle

pour Fabriques et divisions de travail de tous genres.

Hermann Moos & Co., ZÜRICH I.
Excellentes références de maisons suisses. 1376

A vendre

une série de blocs américains, en bon état, ayant très peu servi, pour pièces acier.

S'adresser à la Fabrique Erismann-Schinz, 1382 à Neuveville.

J'achète immédiatement de grandes quantités de montres finies à bon marché. Paiement comptant.

Offres s. chiffres Dc 1439 Z à la S. A. Suisse de Publicité Haasenstein & Vogler, Zurich. 1402

Boîtes plaqué or

On demande fournisseur pour boîtes plaqué or, petites pièces rondes et tonneaux en série.

Adressez offres Case postale 11710, La Chaux-de-Fonds. 1366

Fabrique suisse spéciale de boîtes d'emballage en tous genres pour l'horlogerie

et toutes industries, envoi d'échantillons sur demande.

Soc. An. Audemars Frères au Sentier. 1374

Fabriques de Pierres fines
 p^r Horlogerie
 Spécialité: „Grenat“

Theurillat & C^{ie}
 Porrentruy

H P
 Interchangeabilité et fidélité absolue. — Livraison par retour
 500 ouvriers

Usines: 3 en Suisse, 2 en France, 1 en Italie et 1 en Autriche

✠ **C. R. SPILLMANN & C^{ie}** ✠
 Téléphone 379 La Chaux-de-Fonds Doubs 32 Nord 49-51



ASSORTIMENTS ROSKOPF
Pitons tous genres. Plaques turques
 FRITZ GRANDJEAN, LE LOCLE. 4019

Mouvements 10¹/₂ lig. cyl. bascule à vue

Mouvements 11 lig. ³/₄ platine

articles ordinaires pour les États-Unis
 sont demandés régulièrement
 et par très fortes séries.
 Paiement comptant. 4399

Faire offres par écrit en indiquant délais de livraisons et quantités disponibles sous chiffres H21065 C à la S. A. Suisse de publicité Haenstein & Vögler, La Chaux-de-Fonds.

Imprimerie de la Fédération horlogère suisse (Haefeli & Co), Chaux-de-Fonds

Médailles aux Expositions universelles de Paris et de Barcelone
 Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'INDUSTRIELLE

Société anonyme
 Maison fondée en 1878

Manufactures de Cartonnages

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de Cartonnages pour l'Horlogerie

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule plus de 200 ouvriers et ouvrières.

Stock continuuel d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 2786 F

Directeur général: H. Schmidlin.

Pour adresse: L'Industrielle, à Fribourg. 1005



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES FABRIQUES D'AIGUILLES

SIÈGE SOCIAL

La Chaux-de-Fonds, Rue Numa Droz 83

Fabrication par procédés mécaniques perfectionnés d'Aiguilles en tous genres, formes et grandeurs, pour montres, pendulettes, pendules, compteurs, baromètres, manomètres, et tous instruments de mesurage et de précision. — Boussoles.

CRÉATEUR

des Aiguilles creusées et ajourées pour

Modèles déposés

“RADIUM”

Modèles déposés

en acier bleui et métal oxydé noir inaltérable en toutes qualités depuis 7 à 50 m/m.

TOUJOURS LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS.

Devis pour articles spéciaux sur demande

Boîtes métal et acier soignées

Boîtes métal extra blanc et acier, bel oxydage.

Boîtes en tous genres et grandeurs.

Boîtes bracelets et à vis.

4309 H 1040 S

C. Gigon & Fils, Noirmont.